

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Jean-Pierre Moras, Nicole Besson, Monique Lépine, Marie-Christine Sellier, Liliane Fernandez

Absents : Frédéric Boissonnet, Stéphane Stintzy, Céline Dugua

Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 27 juin 2019. Il n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne l'ordre du jour et il aborde le 1^{er} point :

1 : BUDGET 2019

- **DM 2 : augmentation de crédits**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
6283 : Frais de nettoyage des locaux	280.00	
739223 : FPIC : Fonds de péréquation	1982.00	
6811 : dotation aux amortissements	697.00	
6541 : Créances admises en non-valeur	30.00	
6542 : Créances admises éteintes	444.00	
70311 : Concession dans les cimetières		400.00
7062 : Redevance à caractère culturel		300.00
73111 : Taxes foncières et habitation		1982.00
73223 : Dotation solidarité rurale		360.00
Total	3 433.00	3 433.00

Investissement	Dépenses	Recettes
1641 : emprunt en euros	400.00	
165 : dépôt et cautionnement	326.00	
21312 : bâtiments scolaires	11 000.00	
21318 : autres bâtiments publics	1 091.00	
2135 : installation générales	- 1 400.00	
2138 : autres constructions	2 235.00	
21534 : réseaux d'électrification	50 754.00	
2188 : autres immob. Corporelles	550.00	
281531 : amortissements réseaux d'adduction d'eau		697.00
238 : avance / cde immo.corporelle		50 754.00
10226 taxes d'aménagement		5 825.00
1321 : subvention Etat		-4 228.00
1322 : subvention région		8 299.00
1323 : subvention département		3 320.00
165 : dépôt et cautionnement		810.00
Total	65 477.00	65 477.00

La décision modificative est votée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 SEPTEMBRE 2019

• **Admission en non valeur - Créances éteintes**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public, Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, et en créance éteinte suite à annulation par décision de justice

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et en créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables, Il est proposé : d'admettre en non-valeur les titres de recettes ci-après pour un montant total de 30 €

Exercice	N° TITRE	Montant
2017	T 69	30.00

DE mettre en créance éteinte les titres de recettes ci-après pour un montant total de 443.68 €

Exercice	N° TITRE	MONTANT
2017	T 648	46.30
2017	T 702	46.70
2018	T 106	98.25
2018	T 139	154.18
2018	T 236	98.25

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

• **Travaux 2018 – amortissement**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie, des travaux réalisés sur le réseau d'eau potable en 2018 pour un montant de 696.60 euros doivent être amortis. Aussi monsieur le maire, au vu du montant de faible valeur de ces travaux, propose de les amortir sur un an.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition de monsieur le maire.

2/ SDEA ADHESION DE COLLECTIVITES

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'adhésion des collectivités suivantes :

- Communes de Chazeaux et Vinezac

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité valide l'adhésion des collectives précitées.

3/ CIMETIERE

- Désignation de l'emplacement du « terrain commun » pour la création de fosses individuelles

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la commune doit disposer d'un « terrain

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 SEPTEMBRE 2019

commun » dans l'enceinte du cimetière, afin de permettre l'inhumation des personnes décédées sur la commune, et notamment les personnes sans ressources suffisantes, les sans domicile fixe, les individus décédés anonymement ou dont la famille n'a pas réclamé la dépouille.

La commune ne disposant pas jusqu'alors de cet espace dédié, monsieur le maire propose de désigner et valider l'emplacement qui a été choisi dans le nouveau cimetière (NC3) lors des funérailles d'un SDF décédé sur la commune et dont il a fallu organiser les obsèques et l'inhumation.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité **ACCEPTÉ** la proposition du maire et **VALIDÉ** l'emplacement choisi dans le nouveau cimetière. (Plan annexé à la délibération)



- Renouvellement de Concession

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mme Michèle Boissonnet qui souhaite renouveler, avant son terme (le 31/03/2027), la concession qu'elle détient dans l'ancien cimetière (N° 225 du plan) et ce pour une durée de 30 ans.

Le conseil après délibéré à l'unanimité accepte le renouvellement de la concession avant son terme. **DIT QUE** le titre de concession sera établi pour une durée de 30 à échoir le 31 mars 2057 – **DIT QUE** la concession sera renouvelée pour la somme de 200 €.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 SEPTEMBRE 2019

4/ CC ANNONAY RHONE AGGLO

- PLUIh

Monsieur le maire rappelle que l'ensemble des communes devaient rendre leur proposition de pré zonage courant juin. Pour sa part la commune a rendu sa proposition, mais ce n'est pas le cas de toutes. Malgré cela la date de l'arrêt du projet PLUIh reste fixée à février 2020.

- Ordures ménagères -Conteneurs semi enterrés -

Monsieur le maire rappelle que 4 sites ont été identifiés par la commune pour la mise en place de conteneurs semi enterrés. Monsieur le maire explique qu'il a reçu, ce jour, Lucie Commare et Laurent Marce, en charge de la gestion des déchets, pour l'informer que 3 ilots sur 4 proposés ont été validés par les services de la CC Annonay Rhône Agglo (quai sud, avenue de la gare et rue du 19 mars). En effet l'entreprise chargée de la collecte a émis des réserves sur le 4 -ème point de collecte (rue des Osches) car la route est étroite pour leur véhicule.

Malgré cela la commune souhaite le maintenir - Des essais avec le camion de ramassage ont été programmés afin de décider du maintien ou non de cet emplacement.

5/ Affaire Busch / Commune de Serrières

- **Autorisation au maire d'ester en justice – Appel du jugement en date du 16 août 2019**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le restaurant « le bateau d'Emile », l'office HLM Ardèche Habitat et la commune de Serrières ont été assignés devant le tribunal d'instance d'Annonay par madame Elisabeth Busch.

Monsieur le maire explique qu'après débats lors de l'audience publique du 18 juin 2019, le jugement a été rendu le 16 août 2019, et signifié par voie d'huissier le 10 septembre 2019.

Monsieur le maire donne lecture des conclusions du jugement qui condamne la commune de Serrières à payer à Mme Elisabeth Busch la somme de 1500 € à titre de dommages et intérêts.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour qu'il puisse au nom de la commune déposer une requête en appel de cette décision.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise monsieur le maire à former une requête en appel devant la cour d'appel de Nîmes à l'encontre du jugement rendu par le tribunal d'instance d'ANNONAY le 16 août 2019.

Désigne maître Pierre Leveque avocat à Salaise sur Sanne (38) et maître Isabelle Vignon avocate à Nîmes (30), pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

6/DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE RUE DES BUYATS -

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mme Perrine De Montgolfier Fustier qui sollicite la possibilité d'acquérir une partie du délaissé appartenant au domaine public communal situé rue des Buyats et qui jouxte son habitation, ceci pour en faire un

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 SEPTEMBRE 2019

poulailler. Monsieur le maire demande au conseil de donner son avis

Après discussion et avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

DONNE un avis favorable sur le principe d'une cession à Mme de Montgolfier Fustier.

DIT QUE ladite cession sera consentie moyennant la somme d'un euro –

DIT QUE Les frais d'arpentage et l'ensemble des frais relatifs à la rédaction et l'enregistrement de l'acte seront à la charge du demandeur.

Une réponse sera faite en ce sens à l'intéressée.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association soleil d'automne qui sollicite une participation financière pour l'organisation de son loto annuel.

Après discussion la demande est refusée au motif que l'association a déjà bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 300 euros cette année.

8/ INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire informe le conseil d'une installation de 2 « mobil home » au sud de Serrières sans autorisation - Une procédure contentieuse est en cours.
- L'association EMMAUS rencontre des problèmes pour obtenir le Permis de construire – prochaine réunion de la commission de sécurité le 26/09
- Projet zone de Vernat : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu à plusieurs reprises les représentants de l'hôpital local, l'aménageur Nexity et le groupe VALMIR susceptible de reprendre le dossier de la zone de Vernat. Dans un premier temps, le listing des propriétaires sera remis à jour, une réunion publique sera organisée d'ici la fin de l'année. Le permis d'aménager devrait être déposé au deuxième semestre 2020, le bureau d'études EAD est chargé d'élaborer 2 projets : un en incluant l'hôpital local l'autre sans.
- Monsieur le Maire explique qu'une réflexion est en cours à propos de l'aménagement du quai sud entre la base de loisirs et le monument aux morts. Il présente l'APS (avant-projet sommaire).
- Locations communales – règlement des charges dues par les locataires- Afin de faciliter la gestion des locations communales lors du départ des locataires, Monsieur le maire propose à l'assemblée que les charges récupérables dues par les locataires soient calculées de la façon suivante : montant des charges de l'année N-1 multiplié par le nombre de mois d'occupation de l'année de départ divisée par 12. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité : **ACCEPTE** la proposition de monsieur le maire.

9/RAPPORT DES COMMISSIONS

A/ TRAVAUX / VOIRIE

- Travaux écoles :

Les travaux de réfection des cours et ravalement de la façade de l'école sont terminés. Des travaux supplémentaires ont été exécutés pour le nettoyage de la façade pour un montant de 4 600 € HT et zinguerie et maçonnerie pour 920 € HT.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le maire donne lecture du plan de financement réactualisé :

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE - PLAN DE FINANCEMENT		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
SECURISATION DE L'ECOLE	Fourniture et pose d'un portier vidéo + ventouse	1 863,30 €
FACADE	Réparation, et reprise, nettoyage et traitement de la façade	10 431,00 €
FACADE	Remplacement des descentes en zinc	1 147,20 €
COURS	Réfection de l'enrobe des 3 cours + rampe	29 000,00 €
COURS	Marquage des jeux au sol	269,80 €
COURS	Accessibilité	874,00 €
Cours	Abattage de 2 platanes - dessouchage	1 500,00 €
Façade	Travaux supplémentaires (Aero gommage)	4 600.00
Cours	Travaux supplémentaires	920.00
TOTAL DEPENSES		50 605.30
RECETTES	% DE SUBVENTION	Montant HT
Aides publiques		
DETR	30 % sur 41 051	12 315.60
REGION RHONE ALPES	50 % sur 49 685	24 842.55
Département de l'Ardèche		3 324.85
Sous-total		40 483.00
Part mairie		
Fonds propres	20 %	10122.30
Sous-total		10 122.30
TOTAL RECETTES		50 605.30

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider ce nouveau plan de financement et de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention de 24 842 .55 euros conformément au plan de financement précité ; Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité : **ACCEPTE** le nouveau plan de financement arrêté à la somme de

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 SEPTEMBRE 2019

50 605.30 euros et **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention d'un montant de 24 842.55 €

Pierre-Yves Boudin explique que suite à la rentrée scolaire et à une demande du directeur, le portier vidéo a été déplacé de la garderie au couloir d'entrée montant du devis 178.43 € HT –

- Jardin public : La société Soleus a effectué le contrôle des jeux, ils sont conformes.
- Infiltration Rue du cerf : Les travaux devraient être pris en charge par France Télécom. La consolidation de la voûte a été financée par le syndicat des eaux et effectué par la SAUR pour un montant de 6 000 € – Il reste à canaliser les eaux de ruissellement jusqu'au regard. Ces travaux devraient être pris en charge par France Télécom.
- ADN : travaux toujours en cours ; ils devraient se terminer en 2020 pour les premiers raccordements.
- Dégâts des eaux dans la salle de réunion : l'étanchéité de la toiture s'était décollée sur 1 m. l'entreprise « sas Cyril Buchaillet » est intervenue pour la somme de 498 €
- Dégât des eaux toilettes jardin public : Reprise de l'étanchéité de la toiture par l'entreprise sas Cyril Buchaillet » pour 1 620 € - Reste à réaliser les travaux de réfection du plafond.
Monsieur le maire rappelle qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance communale. Suite au rapport d'expertise du cabinet POLYEXPERT, une partie des travaux a été prise en charge par l'assurance.
Monsieur le maire propose d'encaisser l'indemnité de sinistre arrêtée à 1 692 €. Accepté à l'unanimité.

B/ AFFAIRES SCOLAIRES

Rien à signaler lors de la rentrée scolaire.

Le règlement intérieur de la cantine a été mis à jour et distribué.

Garderie :

Monsieur le maire rappelle que depuis septembre 2018, les élèves de l'école privée ont accès à la garderie du matin de l'école publique. Monsieur le maire donne lecture du courrier de la directrice de l'école privée du Sacre Cœur qui sollicite la possibilité d'accueillir les élèves pour la garderie du soir de 17 h 30 à 18 h 00 –

Monsieur le maire demande l'avis au conseil municipal. Un avis de principe est donné sur cette demande, une convention sera mise en place afin de définir les modalités d'accueil des élèves, (nombre, coût etc.)

C/CULTURE / PATRIMOINE

- OT « Ardèche Grand Air » :

Danielle Serillon donne le compte rendu de la dernière réunion, bilan de fréquentation touristique 2019, et bilan « Pass musée » et présentation des journées du patrimoine avec un objectif cette année la mise en valeur d'un site sur chaque commune. Le site choisi pour la commune est « le quartier du Triumph"

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 SEPTEMBRE 2019

- Convention CEZAM 2020 :

Monsieur le maire propose de reconduire pour l'année 2020 le partenariat avec l'association CEZAM –

Il en rappelle le principe : l'association s'engage à assurer gratuitement la publicité du Musée des Mariniers sur son site et dans ses guides régionaux, en contrepartie, la commune accorde un tarif préférentiel sur les entrées du musée au porteur de la carte CEZAM

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE de reconduire pour l'année 2020 le partenariat avec l'association CEZAM –
FIXE le tarif d'entrée au Musée à 3.50 € au porteur de la carte CEZAM.

- Convention « réseau cap sur le Rhône 2019 :

Monsieur le maire propose de reconduire pour l'année 2019 la convention de partenariat avec l'association « cap sur le Rhône » moyennant une participation financière de 300 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire et pris connaissance de la convention à intervenir entre la commune et l'association « cap sur le Rhône » le conseil après avoir délibéré à l'unanimité : **ACCEPTE** de reconduire pour l'année 2019 la convention « réseau cap sur le Rhône » **AUTORISE** le maire à la signer.

C/ SPORT /FETES/ LOISIRS

Alex Ageron donne le bilan de la 10 -ème édition du Beach rugby du dimanche 6 juillet dont la gestion avait été confiée à Jérémy Chypre. De nombreux sponsors avaient répondu présents pour une soirée bien appréciée de tous. Malgré le temps orageux le feu d'artifice a pu être tiré.

Le concert hommage à Johnny Halliday reporté au 31 aout au bassin de joute a été un succès. La buvette avait été confiée à l'amicale des sapeurs-pompiers. Environ 1000 personnes ont pu assister au spectacle dans les gradins du bassin de joute.

Un site idéal qui se prête bien pour ce genre de spectacle (à réfléchir pour les prochaines années).

Diaporama sur les inondations, présente par Jean-Luc Ortega, le vendredi 20 septembre en mairie.

La séance est levée à 21 h 00